

Note de service

DESTINATAIRES :	Tous les employés du CISSS des Laurentides (sauf les employés embauchés sur des contrats «Covid»)
EXPÉDITEUR :	Antoine Trahan, Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
DATE :	30 juillet 2020
OBJET :	FIN DE LA DISPONIBILITÉ OBLIGATOIRE À TEMPS COMPLET POUR CERTAINS SERVICES

Au cours des derniers mois, le CISSS des Laurentides a dû s'adapter pour faire face à la crise sanitaire afin de mieux répondre aux besoins de la population. Aujourd'hui, notre réalité évolue et permet à l'organisation de retirer, pour la grande majorité des employés, l'obligation d'être disponible au travail à temps complet.

Les employés pourront donc modifier leurs disponibilités au *Guichet Employé* **entre le 30 juillet et le 6 août prochain**. La nouvelle disponibilité sera en vigueur à partir de l'horaire de travail qui débute le 16 août.

Exception

La crise sanitaire n'est cependant pas terminée et nous vivons encore des situations reliées à celle-ci dans plusieurs services du CISSS des Laurentides.

Pour le moment, nous devons maintenir l'obligation d'être disponible au travail à temps complet pour les employés travaillant dans les services suivants :

- Sites non-traditionnels (Drapeau-Deschambault);
- Soutien à domicile Sud, Centre et Centre-Nord (Ste-Thérèse, St-Jérôme, Lac-des-Deux Montagnes, Argenteuil, Ste-Adèle, Ste-Agathe);
- Urgences de Mont-Laurier;
- Hôpital de St-Jérôme;
- Hôpital de St-Eustache;
- Centres désignés (voir la liste en annexe);
- Équipe d'évaluation et de dépistage;
- Évaluation PCI et Champion PCI;
- Hygiène/Salubrité et Buanderie/Lingerie
- Centre ambulatoire de Boisbriand

Le *Guichet Employé* sera donc ouvert pour l'ensemble des employés. Cependant, seulement ceux qui peuvent diminuer leur disponibilité seront invités à aller la modifier. Ces derniers pourront modifier le nombre de jours, les quarts de travail. Toutefois, les centres d'activités devront demeurer les mêmes.

Le *Guichet Employé* ouvrira à nouveau du **17 au 21 août** pour l'horaire débutant le 13 septembre, pour ceux qui veulent maintenir le rehaussement actuel et qui voudront à l'avenir modifier leur disponibilité à la baisse.

Nous suivons au quotidien l'évolution de la situation de la crise sanitaire et nous espérons un retour à la normale qui nous permettra de remettre à tous, la disponibilité souhaitée. En contrepartie, si la situation se détériore, nous devons à nouveau appliquer les modalités de l'arrêté ministériel 007.

Sachez que nous avons de grands besoins de main-d'œuvre et nous vous invitons à offrir un maximum de disponibilité. À cet effet, vous savez que la plus grande disponibilité possible assure que le maximum des vacances soit donné, et que le recours au temps supplémentaire se voit diminué.

Merci à tous de votre collaboration.

ANNEXE

Centres désignés pour le CISSS des Laurentides

CHSLD Public	CHSLD de Saint-Jérôme Pavillon Philippe-Lapointe (Hôpital Laurentien) Centre Multi. SSS d'Argenteuil
RI	Résidence Villa du Nord Résidence Le Voilier
RPA	Manoir du Boisé Gagnon Manoir Les Retrouvailles Manoir de vie Sunrise de Fontainebleau Chartweel Manoir St-Jérôme Résidence Boréa Résidence Au Cœur de la Vie de St-Jérôme Manoir Royal St-Eustache Résidence Médaillon d'Or Lachute Les Cours du Moulin
SNT	Tous les SNT de la région
CH	Hôpital de St-Jérôme
CHSLD Privés conventionné	Centre d'hébergement Champlain-de-la-Villa-Soleil
CHSLD Privés non-conventionné	Centre d'hébergement de Boisé Sainte-Thérèse